

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 20
votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures quinze, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2024-12-30
Nouveau complexe sportif et de
loisirs dans le secteur du Froulven -
Avis du Conseil municipal sur la
déclaration d'intérêt général

Date de convocation du Conseil municipal :
5 décembre 2024

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, Mme COPPIN, adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, Mme LALÇON, M. MERCIER, M. GUILLEVIN, Mme BIDEAU, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÛN	procuration à	M. LEROY
M. KERLOC'H	procuration à	M. Le Maire
Mme ABIVEN	procuration à	Mme COPPIN
Mme FAGOT	procuration à	Mme LECOMPTE
Mme L'HURIEC	procuration à	M. HERLÉDAN
M. BOURAYA	procuration à	M. COMBROUX
Mme MERLE	procuration à	M. CARRALOU
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. NOURIS

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

PN
L

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-30

Administration générale

NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF ET DE LOISIRS DANS LE SECTEUR DU FROUTVEN
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Rédacteur : Thomas Even

Rapporteur : Monsieur le Maire

La société Holdisports, maître d'ouvrage du projet de construction d'un nouveau complexe sportif et de loisirs dans le secteur du Frouthen à Guipavas (dit Arkéa Park), a déposé un dossier de demande d'intérêt général d'enceinte sportive auprès de la Préfecture du Finistère.

Guipavas et les sept communes limitrophes sont invitées à émettre un avis sur cette demande afin d'éclairer la réponse des services de l'État relative à l'intérêt général de ce projet. Le dossier ayant été reçu en mairie de Gouesnou le 31 octobre 2024, l'avis du Conseil municipal doit être rendu avant le 31 décembre courant. Faute de quoi, il sera réputé favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet précité.

La création d'une nouvelle enceinte sportive dans le secteur du Frouthen à Guipavas (dit Arkéa Park), projet porté par Gérard et Denis Le Saint, s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement du Stade Brestois 29 dont ils sont propriétaires. Actuellement résident du stade Francis Le Blé, construit en 1922 et propriété de la Ville de Brest, le club de football professionnel voit son développement sportif et économique entravé par les limites de cette enceinte :

- Enclavement du stade en milieu urbain, empêchant toute mise aux normes nationales et européennes ;
- Vestiaires et équipements sportifs exigus et inadaptés dont la modernisation est impossible ;
- Manque d'espaces d'accueil des supporters et des partenaires, de restauration, d'affaires et d'animation ;
- Déficit de places de stationnement générant une mobilisation des groupes scolaires mitoyens et des difficultés logistiques ;
- Nuisances pour les riverains ;
- Etc.

Via l'Arkéa Park et ses opérations connexes (création de places de stationnement et d'itinéraires cyclables, renforcement des infrastructures de transport en commun), les porteurs du projet et leurs partenaires (Brest métropole et les SEM locales notamment) ont pour ambition de résoudre ces difficultés afin de prévenir le déclassement du Stade Brestois 29 et lui permettre de poursuivre son développement. Ils entendent également favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap via la création, au sein du nouvel équipement, du premier club multisports finistérien dédié au sport adapté.

L'ambition sportive - football et sport adapté - constitue la première motivation de la demande de déclaration d'intérêt général du projet. Deux autres éléments soutiennent cette démarche :

- L'inclusion des personnes en situation de handicap : outre le fait que l'enceinte et ses abords prévoient d'être intégralement accessibles, quel que soit le handicap, les porteurs de projet ambitionnent d'y promouvoir l'insertion professionnelle de ces publics. Ainsi, il est prévu que la société d'exploitation du site embauche prioritairement des travailleurs en situation de handicap, fasse appel à des ESAT, organise des *job dating* permettant de faire se rencontrer des candidats en situation de handicap et les entreprises partenaires du Stade Brestois 29, etc.
- Le renforcement de l'attractivité et de l'économie du territoire : ce projet doit permettre l'aménagement harmonieux et respectueux de l'environnement de l'entrée est de l'agglomération brestoise. Grâce à la création d'espaces de loisirs, de restaurants et d'une crèche, entre 300 et 400 emplois pérennes seront créés dans un équipement ouvert 365 jours par an. Stade « nouvelle génération », ce nouvel équipement emblématique du Pays de Brest et du Finistère renforcera également l'attractivité touristique du territoire.

Enfin, conscients de la nécessité de limiter l'impact environnemental des aménagements, les porteurs de projet, au-delà de la limitation de la jauge de l'enceinte à 15 000 places, ont engagé les démarches permettant de réduire au maximum la surface imperméabilisée, de préserver la ressource en eau, de limiter la production de déchets et de participer à la production d'électricité renouvelable.

L'état d'avancement des démarches nécessaires à la concrétisation du projet laissent entrevoir, à date, une ouverture du site en 2028. Avant le dépôt du permis de construire (et sa délivrance), une modification du plan local d'urbanisme de Brest métropole est notamment nécessaire, ainsi que l'engagement de diverses procédures à caractère environnemental.

La demande de déclaration d'intérêt général déposée par la SAS Holdisports en préfecture du Finistère est conforme aux dispositions de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Elle ne constitue pas une étape réglementaire indispensable à la concrétisation du projet. Toutefois, l'inscription, par les services de l'État, de l'Arkéa Park sur la liste des enceintes sportives reconnues d'intérêt général permettra d'appuyer les démarches réglementaires indispensables à sa concrétisation et de faciliter l'obtention de subventions.

La reconnaissance de l'intérêt général et l'avis rendu par les communes concernées, sollicitées en vertu de l'instruction n°09-110 du 1^{er} septembre 2009, n'emporte aucune obligation pour les collectivités, notamment en termes de soutien financier.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, de donner un avis favorable au projet de construction d'un nouveau complexe sportif et de loisirs dans le secteur du Frouvien à Guipavas.

Annexes :

- Dossier de demande de déclaration d'intérêt général (version finale du 18 octobre 2024)
- Dossier de demande de déclaration d'intérêt général - Annexe - Livret des pièces techniques (18 juin 2024)

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 9 décembre 2024 : Favorable à l'unanimité

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 12 décembre 2024 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Philippe Nouris

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 17 décembre 2024

Le Maire,



Stéphane Roudaut



PN 